



PROVINCE SUD
direction
de
l'environnement
ARRIVÉ LE : 15 JUIN 2015

N°

Dir.	CE coûts EM	CM Projets Transp.	CE Com.	SGM	SAF	SICP	SCBT	PPRB	PZF
						✓			

COPIE

OBSERVATIONS
dps → BICPE M/CG → AR

Nouméa, le 8 juin 2015

PROVINCE SUD - Secrétariat Général N° 16831 ARRIVÉE LE 12 JUIN 2015

	P	VP1	VP2	VP3	CAB	SG	A	C	S	T	aG	Observation (s)		
Affecté						DRH	DJA	DSI	DFI	Autre				
Copie														
	SGA AT		A	C	SGA DD		A	C	SGA E,VS		A	C		
Affecté	DE	DL	DFA	Autre	DENV	DDR	DEFE	Autre	DES	DSL	DC	DPASS	MDF	Autre
Copie														

Direction de l'environnement
6 route des Artifices
98800 NOUMEA

BORDEREAU DE TRANSMISSION

Objet : Rapport SITA modifié suite au départ de feu survenu à Gadji le 10.03.15

Monsieur le Directeur,

Veillez trouver en pièce jointe :

Désignation du document	Observations
Copie du rapport de SITA modifié selon vos souhaits concernant le départ de feu survenu à Gadji le 10.03.15	11 pages

Vous en souhaitant bonne réception,

Veillez recevoir, Monsieur le Directeur, l'assurance de notre respectueuse considération.

Date de réception :

Nom :

Signature :



Recyclage et valorisation des déchets – France

note externe

de		à	
direction	Travaux et services	date	21/04/2015
objet	Rapport d'intervention	copies	

Monsieur,

Suite à l'intervention de notre équipe sur votre site, veuillez trouver notre rapport définitif synthétisant les différentes observations et actions réalisées afin de gérer le départ de feu survenu sur votre site de Gadji le 10/03/2015.

Veuillez agréer Monsieur, l'expression de mes salutations dévouées.

Directeur du département travaux et services

1. Généralités sur les feux d'installations de stockage

Le feu est un phénomène physique et chimique qui est le résultat de la combinaison rapide d'Oxygène avec une substance combustible.

Le déclenchement d'un feu nécessite la présence simultanée et la mise en contact des trois éléments représentés par le triangle du feu : CHALEUR (ou énergie), COMBURANT et COMBUSTIBLE.



Les combustibles sur un centre de stockage sont généralement associés au déchet lui-même et plus particulièrement les produits à haut pouvoir calorifique type journaux, bois grasse, les aérosols hautement inflammable ...etc et le méthane produit par la dégradation de la matière organique en conditions anaérobies.

Le comburant est uniquement l'oxygène de l'air véhiculé par plusieurs vecteurs : réseaux de biogaz et /ou lixiviats, aménagement du site et conditions d'exploitations

La source de chaleur provient des réactions biologiques et chimiques liées à la fermentation du déchet ou par l'apport d'une substance incandescente (cigarette, feux de détresse, pétard, acte de malveillance)

Selon un rapport établi par la direction de la prévention des pollutions et risques du ministère de l'écologie et du développement durable en 2005, la majorité des incendies recensés sont causés par un acte de vandalisme.

2. Objectifs de la mission

A la demande de la CSP, nous avons envoyé une équipe de deux collaborateurs expérimentés à la gestion des incendies sur les installations de stockage et à la conduite de travaux.

L'objectif de la mission consiste à cartographier la ou les zones de feu de sub-surface suite à l'extinction en surface réalisée par les équipes du site.

Une fois les zones identifiées, l'objectif est de purger les zones et de sécuriser d'éventuelles propagations complémentaires

Notre équipe est arrivée sur site lundi 16 mars 2015, revenue le 08/04/2015, soit 20 jours de travail effectif sur place.

3. Constats

Les zones identifiées sont les suivantes :

Casier C2 : la zone est recouverte avec des zones de feu résiduel apparent.



Casier C1 : La zone en cours de couverture n'indique pas à l'œil la présence de feu résiduel.



Des sondages ont été réalisés sur le casier C1 et B2 afin de vérifier la présence de feu couvant selon les photos ci-dessous :



Sondage 1



Sondage 2



Sondage 3



Sondage 4



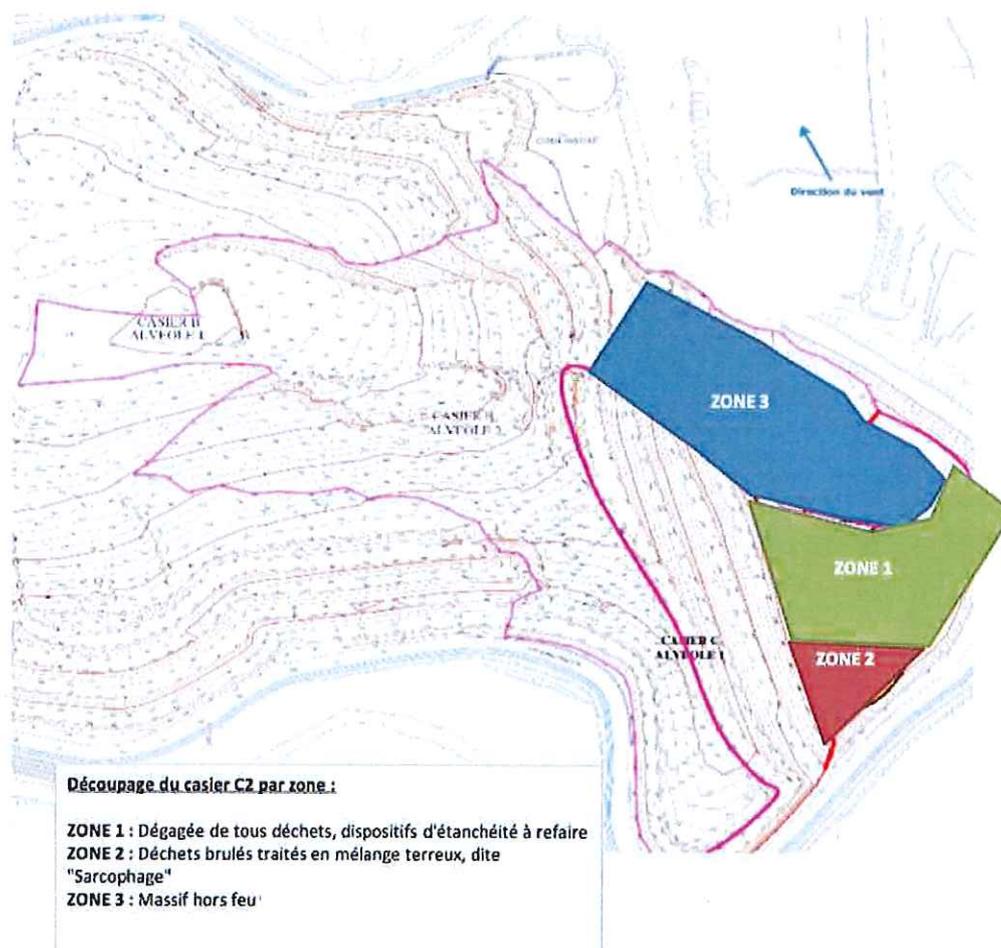
Sondage 5

Les sondages ont été réalisés à 5 m de profondeur. Des mesures CO ont été également faites (absence de CO). Le puits du casier C1 a été décaissé pour vérifier en profondeur la présence de feu actif.

Nous pouvons confirmer que la zone de feu active se résume au casier C2.

4. Actions curatives effectuées

Plan de situation :



4.1. Traitement de la zone C2

Afin de traiter définitivement les risques de reprise au niveau du casier C2, les équipes ont procédé à la purge de la zone. La méthode employée est le confinement par « Sarcophage ». Les zones de feux couvants sont extraites et confinées dans une zone étanche sur laquelle sont mélangés des matériaux de couverture de type terre sur des épaisseurs de 40 cm. Un malaxage et compactage est également réalisé.

Les zones de feu ont été véhiculées par camion. Un soin particulier a été pris pour éviter la reprise du feu dans les bennes en mélangeant de la terre lors du chargement.

- Préparation du sarcophage (zone de confinement)



- Excavation des déchets



- Traitement dans le sarcophage



- Fermeture du sarcophage



4.2. Reprise du puits 1

Le feu a détruit le puits C1. Nos équipes ont décaissé la zone afin de reconstruire le puits et remonter une cheminée en surface. La base du puits a été reconnectée dans les drains gravitaires du massif drainant. La membrane a été remplacée par l'entreprise Terra NC.



4.3. Préparation du casier C2 pour remise en état

Afin de permettre une reprise des étanchéités du casier C2 nous avons décaissé les zones impactées par le feu jusqu'à la barrière passive depuis le fond de l'alvéole jusqu'aux digues de séparation hydraulique. La géomembrane retrouvée est saine, sans trace de feu, ce qui démontre l'intégrité de la barrière active. La zone est prête à l'emploi pour démarrer les travaux d'étanchéité et de mise en place du massif drainant.

Il est noté que la durée de stockage nécessaire pour finaliser le traitement des matériaux par méthode de sarcophage est d'une semaine (retour d'expérience de métropole)



4.4. Recommandation pour la réhabilitation du casier C2

Veillez trouver ci-dessous un guide de recommandation vous permettant la réhabilitation du casier C2 en vue d'une reprise d'exploitation.

- a. Récolement du casier C2 avant intervention
- b. Rechargement de la barrière passive jusqu'à la côte réglementaire et selon la perméabilité réglementaire. Inklus diguette de séparation au niveau du sarcophage. Attention au point bas du puits de lixiviats.
- c. Récolement du toit de la barrière passive (géomètre agréé)
- d. Contrôle des étanchéités par un organisme tiers
- e. Mise en place d'un géotextile d'interface
- f. Réalisation de la barrière active. Un soin particulier doit être pris pour effectuer les raccordements entre les deux membranes, l'ancienne avec la nouvelle (zone plane sans contrainte verticale)
- g. Contrôle des étanchéités par un organisme tiers
- h. Géotextile
- i. Remise en état des canalisations lixiviats des casiers amonts et le réseau de drainage du casier C2. Remise en état du puits de lixiviats (dalle béton en support de base si besoin)

Coupe de principe puits mixte

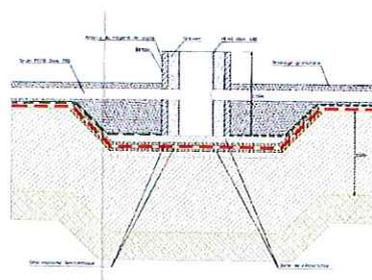


Photo puits mixte



- j. Mise en place du massif drainant
- k. Récolement du toit du massif drainant (géomètre expert)
- l. Réaliser une première épaisseur de déchets sur la totalité du déchet afin de limiter les entrées d'oxygène (1 mètre).
- m. Retirer la zone du sarcophage jusqu' à l'argile.
- n. Reprendre la zone de sarcophage selon la méthodologie ci-dessus (de a jusqu'à i)

4.5.Recommandations préventives pour limiter les départs de feu et auto-surveillance des feux couvants.

- o. Réaliser un phasage d'exploitation permettant d'exploiter des surfaces réduites (1000 m2)
- p. La zone d'exploitation doit être délimitée par des diguettes
- q. L'alvéole doit être délimitée par des digues étanches montée à l'avancement avant la mise en place du déchet.
- r. Le déchet doit être régalé par couche de 50 cm à 1 m et compacté immédiatement bar bande de la largeur de la lame du compacteur (le nombre de passe est à définir en fonction du type de déchet)
- s. Réaliser une couverture journalière et hebdomadaire (plus épais)
- t. Maintenir à proximité de la zone un stock de terre de sécurité suffisant afin de couvrir la totalité de la zone d'exploitation en cas de départ de feu
- u. Réaliser deux accès (sud et nord) lors de la réalisation des prochaines alvéoles afin de pouvoir approcher au plus près de la zone impactée sans dépendre de l'incidence des vents.
- v. Installer un dégazage à l'avancement avec si possible des drains de réinjections
- w. Entretenir le réseau et le régler de façon optimum afin d'assurer le dégazage permanent du massif
- x. Mesurer le CO au niveau des puits de dégazage afin de surveiller les éventuels feux couvants natifs



- y. Réaliser des couvertures étanches définitives dès que possible
- z. Réaliser un entretien régulier des engins et en particulier veiller à bien nettoyer les filtres et les carters de protections des machines en cas de déchets pulvérulent et poussiéreux type RBA (résidus de broyage automobile).
- aa. Faire respecter les consignes de sécurités et en particulier l'interdiction de fumer
- bb. Mettre en place une procédure de contrôle du déchet administratif et qualitatif avec modalité de gestion du déchet non conforme.
- cc. Surveiller le site : gardiennage et/ou vidéo surveillance.